



REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

COMITE DE PILOTAGE
du Jeudi 20 avril 2017



Ordre du jour de la réunion:



1) Le bilan du fonctionnement des ALP et TAP de septembre 2016 à février 2017

- Le rappel du fonctionnement
- Les équipes d'animation
- L'organisation des activités
- Les fréquentations
- Le coût



- 2) L'évaluation annuelle du PEDT par le COFIL (Comité de pilotage)

- 3) Le renouvellement du PEDT 2017/2020



LE RAPPEL DU FONCTIONNEMENT



L'inscription aux TAP: depuis la rentrée de septembre 2015, le choix entre les TAP activités, le TAP temps libre, ou les études surveillées (pour les élémentaires) se fait annuellement et non plus par périodes de 7 semaines. Ont été supprimés les formulaires à compléter à chaque nouvelle période.

L'inscription annuelle est modifiable auprès du Directeur de l'ALP ou de l'animateur référent avant les vacances de Noël et celles de Printemps.



Les groupes: Un affichage des groupes et des activités est effectué sur site à l'exception de Grand'Rue où seules les activités sont affichées.



Le roulement des activités est maintenu par cycle de 7 semaines.



Une réunion de présentation des TAP/ALP est organisée sur chaque site en juin ou septembre.

LES EQUIPES D'ANIMATION

• **Le nombre d'intervenants extérieurs en TAP** est adapté avant chaque rentrée scolaire en fonction des fréquentations réelles constatées l'année précédente. Calculé au départ sur la base de 90 % des enfants scolarisés, l'encadrement répond depuis à une fréquentation d'environ 60 à 65 %.

• **Les taux d'encadrement** sont toujours d'1 adulte pour 10 enfants en maternelle et d'1 adulte pour 14 enfants en élémentaire. Globalement ces taux sont respectés, à l'exception de quelques absences imprévues difficiles à remplacer au pied levé.

La seule adaptation concerne les études surveillées pour lesquelles une tolérance jusqu'à 18 élèves par groupe a été mise en place pour répondre à la demande.

L'ORGANISATION DES ACTIVITES

- Globalement, les ateliers proposés dans les écoles correspondent à ceux qui ont été appréciés l'année précédente. De plus, la commune a souhaité mettre en place une mobilité des intervenants: ces derniers ont quasiment tous changé de sites ou de niveaux (maternel/ élémentaire) à la rentrée scolaire afin de varier les activités proposées aux enfants d'une année sur l'autre.
- Différentes activités sont proposées:
 - celles à caractère sportif: mini-tennis, basket, judo, jeux d'opposition, danse contemporaine, latino, de salon, capoeira,
 - celles à caractère culturel: lecture, conte, mime, théâtre, anglais, musique, photo- journalisme.....
 - celles centrées sur la détente et les loisirs: sophrologie, relaxation, jeux de société, arts créatifs, dessin, jardinage, jeux de ballon....
 - les temps libres: les enfants choisissent de s'occuper comme ils le souhaitent: lecture, discussion, jeux, moment de repos.

LES FREQUENTATIONS DES TAP / ALP

L'analyse détaillée des badgeages de Septembre 2016 à février 2017 donnent en **moyenne** et **par jour** des résultats assez proches de ceux de 2015/16 :

- ALP DU MATIN 2015/2016

Ecoles	Grand'rue	E.Patus	Mat.Patus	Rompude	Valène
Nombre d'enfants	25	29	23	28	37
En %	20.7 %	11.6%	13.7%	16.9%	13.4%

- ALP DU MATIN 2016/2017

Ecoles	Grand'rue 124 élèves	E.Patus 245 élèves	Mat.Patus 135 élèves	Rompude 138 élèves	Valène 226 élèves
Nombre d'enfants	21	21	21	26	33
En %	16.9 %	8.6%	15.6%	18.8%	14.6%

•ALP DU MIDI 2015/2016

Ecoles	Grand'rue	E.Patus	Mat.Patus	Rompude	Valène
Nombre d'enfants	90	174	94	109	160
En %	72.9%	68.3%	56,8%	66,3%	70.5%

•ALP DU MIDI 2016/2017

Ecoles	Grand'rue 124 élèves	E.Patus 245 élèves	Mat.Patus 135 élèves	Rompude 138 élèves	Valène 226 élèves
Nombre d'enfants	87	169	86	92	159
En %	70.2 %	69%	63.7%	66.7%	70.4%

• TAP 2015/2016

Ecoles	Grand'rue	E.Patus	Mat.Patus	Rompude	Valène
Nombre d'enfants	83	176	74	96	159
En %	67.8%	69.3%	45%	58%	70.1%

• TAP 2016/2017

Ecoles	Grand'rue 124 élèves	E.Patus 245 élèves	Mat.Patus 135 élèves	Rompude 138 élèves	Valène 226 élèves
Nombre d'enfants	74	157	67	77	146
En %	59.7 %	64.1%	49.6%	55.8%	64.6%

•ALP DU SOIR 2015/2016

Ecoles	Grand'rue	E.Patus	Mat.Patus	Rompude	Valène
Nombre d'enfants	23	34	28	32	38
En %	18.8%	13.5%	17.3%	19.5%	16.9%

•ALP DU SOIR 2016/2017

Ecoles	Grand'rue 124 élèves	E.Patus 245 élèves	Mat.Patus 135 élèves	Rompude 138 élèves	Valène 226 élèves
Nombre d'enfants	21	34	23	30	36
En %	16.9 %	13.9%	17%	21.7%	15.9%

LE COÛT

- Le coût pour la commune (TAP et ALP) déduction faite des aides de la CAF (TAP et ALP), du fonds de soutien de l'état (TAP) et des participations des familles (ALP) a atteint plus de 300 000 euros lors de la mise en place de la réforme en 2014/2015, soit plus de 320 € par élève.

L'adaptation du nombre d'intervenants à la fréquentation réelle sur chacun des sites a permis de baisser légèrement les coûts les années suivantes :

- Coût 2015 : 234 730 € soit 255 € / élève.
- Coût 2016 : 238 406 € soit 256 € / élève.

2) L'évaluation annuelle du PEDT par le COPIL

- L'article 5 de la convention du PEDT dispose que le PEDT doit être évalué annuellement par le Comité de pilotage.
- Les différents acteurs (la collectivité/ les associations partenaires/ les directeurs d'écoles/ les représentants des associations de parents d'élèves) ont été invités à donner leur avis sur 6 points:
 - La concertation
 - La conception du PEDT
 - Les acteurs éducatifs

-
- Les publics spécifiques
 - Les activités
 - La sécurité des enfants.

Sur la base des avis et des commentaires recueillis, une synthèse a été établie afin de renseigner en ligne l'évaluation et de la transmettre au Groupe d'Appui Départemental de l'Hérault (GAD34).

EVALUATION DU PEDT 2016

RESULTATS DU QUESTIONNAIRE

	Indice d'évaluation de 1 (peu satisfaisant) à 4 (très satisfaisant) AVIS			
	des collectivités territoriales	des partenaires associatifs	des enseignants	des parents
<p><i>NB : Une synthèse des commentaires a été faite, l'objectif de ce document n'étant pas de rentrer dans des détails pratiques d'organisation, mais d'évaluer globalement le fonctionnement des TAP / ALP.</i></p>				
<p>Garantir la continuité éducative Assurer la complémentarité Favoriser les échanges entre tous les acteurs de l'éducation</p>				
1 Concertation				
- Les modalités de fonctionnement du comité de pilotage vous paraissent	3	/	3	3
- La prise en considération de l'ensemble des acteurs éducatifs vous paraît	3	/	3	3
- L'utilisation des locaux scolaires vous paraît	3	3	3	3
- L'utilisation d'autres locaux vous paraît	3	3	3	3
- Existe-t-il des comités techniques ? Si oui, les modalités de fonctionnement des comités techniques vous paraissent	3	/	/	2
- Existe-t-il des réunions de travail inter catégorielles ? Si oui, les modalités de fonctionnement des réunions de travail inter-catégorielles vous paraissent	non	/	non	/
<p>Commentaires et perspectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 réunions / an pour le Comité Technique et le Comité de Pilotage : les différents membres regrettent le manque d'échange sur les pratiques et les objectifs, l'absence de concertation : il s'agit aujourd'hui davantage de réunions de bilan que d'une réelle consultation. - L'utilisation des locaux et infrastructures de proximité est optimisée, même si toutes les écoles ne bénéficient pas des mêmes conditions d'utilisation en fonction de leur localisation. - Enseignants et parents sont d'accord pour que les salles de l'école ne soient pas utilisées. 				

2 Conception du PEDT

Cohérence entre temps scolaire et TAP

- La cohérence socle commun et temps d'activités périscolaires (TAP) vous paraît	3	/	3	3
- La cohérence projet d'école et temps d'activités périscolaires (TAP) vous paraît	2	/	3	2
- La cohérence parcours artistique et temps d'activités périscolaires (TAP) vous paraît	3	/	3	3
- La cohérence parcours citoyen et temps d'activités périscolaires (TAP) vous paraît	2	/	2	2
- Le lien entre activités pédagogiques complémentaires (APC) et temps d'activités périscolaires (TAP) vous paraît	2	/	3	1

Élargissement du PEDT

- L'élargissement du PEDT aux temps extrascolaires vous paraît	3	3	4	3
- L'élargissement du PEDT aux jeunes de 11 à 18 ans vous paraît	/	/	3	2
- L'élargissement du PEDT aux établissements secondaires vous paraît	/	/	3	1

Commentaires et perspectives :

- L'organisation des activités périscolaires est globalement satisfaisante, bien qu'un cloisonnement étanche demeure entre le corps enseignant et les animateurs. L'école souhaite rester indépendante.
- La différence des règles appliquées pendant le temps scolaire et sur le temps d'animation, dans un même lieu, est loin de faire l'unanimité.

3 Acteurs éducatifs

- Le nombre d'animateurs qualifiés vous paraît	4	4	3	3
- Le nombre de partenaires locaux impliqués dans les temps d'activités périscolaires (TAP) vous paraît	3	3	3	3

Formation

- L'organisation de la formation initiale diplômante/qualifiante des animateurs vous paraît	3	/	/	3
- L'organisation de la formation continue des animateurs vous paraît	2	/	/	3
- L'organisation de la formation commune enseignants/animateurs vous paraît	2	/	1	2

Commentaires et perspectives :

- La qualification des animateurs et les taux d'encadrement sont suffisants à Saint Gély du Fesc.
- Le nombre de partenaires locaux est assez réduit. Le tissu associatif a été consulté en priorité, mais les horaires d'intervention sur les ALP / TAP ne sont pas toujours adaptés.

Consolider une offre éducative de qualité
Respect des rythmes de l'enfant
Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant

4 Publics spécifiques

- Le respect des besoins spécifiques des enfants de l'école maternelle vous paraît	2	2	4	2
- Le respect des enfants à besoins particuliers vous paraît	3	3	3	3

Commentaires et perspectives :

- Les enfants ayant des besoins particuliers sont bien pris en compte par le périscolaire.
- Les Directeurs de site sont sensibles aux besoins et capacités des enfants. Cependant, les élèves enchaînent les activités tout au long de la journée, ce qui engendre une grande fatigue, notamment chez les petites sections. L'allègement de la journée de l'enfant voulue par la réforme est illusoire !
- Les parents d'élèves réclament davantage d'activités « calmes », permettant aux enfants de se reposer ou de « se poser » dans la mesure où les rythmes journaliers des élèves n'ont en définitive pas été réduits à l'issue de la réforme.

5 Les activités

- La diversité des activités vous paraît	4	4	3	3
- Le nombre d'activités encadrées par le tissu associatif local vous paraît	3	3	2	3
- L'intérêt des activités vous paraît	3	3	4	3
- L'aide au travail personnel de l'élève (étude ou autre) a-t-elle lieu pendant les TAP ?	Oui en élémentaire Non en maternelle			

Modalités de choix

- La prise en considération des propositions des enfants vous paraît	3	3	2	4
- La prise en considération des propositions des parents vous paraît	3	3	2	3

Taux de participation

- Le taux de participation des enfants de l'école maternelle vous paraît	4	4	2	2
- Le taux de participation des enfants de l'école élémentaire vous paraît	4	4	4	3

Accessibilité aux TAP

- Les horaires des temps d'activités périscolaires (TAP) vous paraissent	3	3	3	4
- La durée des temps d'activités périscolaires (TAP) vous paraît	3	3	3	4
- L'information des familles vous paraît	3	3	3	3
- Les modalités d'inscription vous paraissent	3	3	2	4
- L'accès aux temps d'activités périscolaires (TAP) est-il gratuit ? ↓				

- L'accès aux temps d'activités périscolaires (TAP) est-il gratuit ? ↓				
Si oui, la gratuité des temps d'activités périscolaires (TAP) vous paraît	3	/	3	4
Sinon, la politique tarifaire des temps d'activités périscolaires (TAP) vous paraît	/	/	/	/

Commentaires et perspectives :

- Les différentes activités proposées sont bien menées et très appréciées des enfants. Les horaires choisis sont satisfaisants.
- L'information des familles a été améliorée (réunion de rentrée), et les activités en maternelle ont été allégées pour tenir compte des besoins et de la fatigabilité des plus jeunes.
- Le taux de fréquentation des TAP est élevé. Malgré ce, la gratuité des TAP est maintenue et appréciée par les familles.

6 Sécurité des enfants

- Le niveau de qualification des animateurs vous paraît	4	4	4	3
- Le taux d'encadrement des enfants vous paraît	4	4	4	4
- Les modalités d'organisation du remplacement des intervenants absents vous paraissent	2	2	4	2
- La qualité de la transition du temps scolaire au temps périscolaire vous paraît	3	3	3	3

Commentaires et perspectives :

- Pas de dérogation demandée aux taux d'encadrement : 1 pour 10 et 1 pour 14 pour les TAP et ALP.
- Le temps de transition entre les activités scolaires et les TAP sont plutôt chaotiques. Les enfants et les adultes circulent dans l'école en permanence. Les enseignants ont soulevé à de nombreuses reprises lors des conseils d'école la question de la sécurité des enfants pendant cette période de transition.

Nombre d'intervenants : Toutes écoles confondues : 12 intervenants extérieurs (associations ou auto entrepreneurs) + 40 agents territoriaux (intervenants sportifs, animateurs sous contrat, ATSEM, agents des écoles) + 7 enseignants (études surveillées)
Soit au total 59 intervenants

	intervenants des collectivités	intervenants associatifs	intervenants enseignants	intervenants parents
- Nombre d'acteurs encadrant les TAP	40	12	7	0

3) Le renouvellement du PEDT 2017/2020

- La réforme des rythmes éducatifs vise à mieux harmoniser les rythmes de vie de l'enfant autour des différents temps scolaires et périscolaires offerts sur un territoire. Le Projet Educatif Territorial (PEDT), formalise une démarche évolutive proposant à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école.
- La 1ère convention relative au PEDT a été conclue pour une période de 3 ans couvrant les années scolaires de septembre 2014 à septembre 2017. Aucune modification n'ayant été sollicitée, il est demandé aux membres du COFIL de valider le renouvellement du PEDT pour la période 2017/2020. Les documents correspondants seront retournés à l'Inspection Académique avant le 3 mai 2017 (PEDT et convention).

PROCHAIN COMITE DE PILOTAGE

- Compte tenu de la date de cette 1ère réunion et des échéances électorales à venir, il est demandé aux participants de bien vouloir réaliser la 2ème réunion du COPIL à la rentrée 2017/2018, plutôt qu'en juin 2017.

